



Saint-Charles-Borromée, le 25 août 2020

## La rentrée 2020...

Bonjour,

Commençons par se souhaiter un bon retour au travail et espérer que nous pourrions retrouver une certaine normalité plus tôt que tard.

Ce mot de la rentrée revêt une dimension particulière dans le contexte que l'on connaît. Je vais tenter de vous faire part de certains enjeux ou orientations qui vous toucheront de près ou de loin au cours des prochaines semaines. Comme nous avons pris l'habitude depuis mars dernier, il faut toujours ajouter actuellement devant toutes les informations que l'on vous transmet étant donné qu'elles peuvent changer rapidement.

Le Québec (le gouvernement, le ministère de l'Éducation, différents spécialistes de l'éducation) a fait le choix qu'il était prépondérant d'effectuer un retour en classe pour l'ensemble des élèves dès septembre. On a rapidement compris cela quand on a pris connaissance du plan de la rentrée du ministre en juin dernier ainsi que sa mise à jour à la mi-août. Ce retour en classe s'effectue avec les ratios habituels plutôt que ceux appliqués au printemps dernier. Est-ce une bonne idée ou non??? Seul l'avenir nous le dira.

Ce type d'organisation entraîne son lot de questions. Nous sommes à temps plein sur le sujet depuis plusieurs jours. Nos interventions comme représentants syndicaux sont basées sur le respect des directives de la santé publique, la remise en question de certaines de ces directives et le souhait que les mesures qui s'appliquent dans la société s'appliquent dans le milieu scolaire. Comment concilier le fait qu'il est toujours interdit de tenir des rassemblements de plus de 10 personnes à notre domicile alors que l'organisation scolaire fera état de bulle classe de 32 élèves au secondaire?

Nous sommes en communication fréquente avec le centre de services scolaire des Samares (CSSS) pour obtenir des réponses aux différentes questions que nous avons. Je tiens à préciser que les personnes responsables au centre de services ainsi que les directions dans les établissements ont assurément dû faire face à de nombreux défis dans cette rentrée qui sort de l'ordinaire. Ils doivent suivre les consignes de la santé publique et parfois prendre des décisions sur certains aspects imprécis. Rien de simple! Malgré ce travail, nous ne partageons pas certaines orientations et nous voulons vous les préciser.

Une multitude de questions plus précises demeurent sans réponse. Tous les aspects entourant la réalité de chaque établissement vous seront précisés par vos directions

d'établissements lors de la rentrée. Le menu sera très chargé. Comment organiser l'arrivée des élèves? Quelle sera la procédure de nettoyage des mains? Qui fera la police des masques? Qui surveillera les élèves sur l'heure du diner (particulièrement au secondaire si les élèves doivent demeurer en classe)? Qui s'occupera des élèves pendant vos déplacements? Comment déplacer le matériel entre les locaux?... La liste est longue. Vous devrez donc obtenir les réponses à ces questions auprès de votre direction puisque ce niveau de décision se prend par école. C'est d'ailleurs ce qui explique la différence d'organisation entre 2 écoles dans une même ville!

Mise en garde. Il ne faudra pas confondre le fait de poser des questions avec le manque de souplesse ou la capacité d'adaptation. Il est tout à fait normal de vouloir connaître les balises de notre travail dans ce cadre particulier. Il faudra également se souvenir que bien que des adaptations seront nécessaires, notre contrat de travail continue de s'appliquer et que si des heures additionnelles sont requises (notamment en dépassement de tâche éducative) elles devront être payées selon notre convention collective. Ainsi, lors de la confection de vos horaires, il faudra indiquer le temps réel de présence avec les élèves tout au long de la journée en lien avec ces nouveaux aménagements.

Extrait du QR du 20 août 2020 :

**45. Les DRH craignent que la tâche des enseignants comporte plus de temps pour la surveillance et moins de temps pour l'enseignement.** La gestion du personnel doit se faire dans le respect des mesures de santé et de sécurité recommandées par le Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le milieu scolaire – COVID-19 et de la tâche des enseignants, incluant le respect des heures prévues à la tâche éducative. La flexibilité dans la gestion de l'emploi du temps de l'enseignant précisé au Plan de rentrée se concrétise davantage dans les composantes autres que la tâche éducative (tâche complémentaire, TNP et journées pédagogiques). Il est du devoir des établissements de maximiser l'application de la souplesse déjà prévue aux Ententes. Il est également à noter que la surveillance et certaines mesures de rattrapage n'ont pas à être offertes obligatoirement par le titulaire du groupe. Ces tâches pourraient être déléguées à d'autres enseignants ou, le cas échéant, à d'autres membres du personnel selon les modalités déterminées localement (aide aux devoirs, tutorat, mentorat, etc.).

**46. Outre leur temps de présence auprès des élèves, est-ce que les enseignants peuvent s'acquitter de leurs autres tâches à la maison? Est-ce que les « autres tâches » des enseignants pourraient être faites à la maison?** Oui, sur approbation de la direction. Dans la mesure du possible et sans nuire à la concertation des équipes, il est souhaitable de travailler de la maison pour compléter les « autres tâches » ne nécessitant pas de présence élèves.

**47. Dans le contexte de la rentrée scolaire, le réseau peut-il autoriser son personnel à dépasser sa tâche et à être rémunéré en ce sens? Quelles sont les conditions qui doivent être réunies à cette fin?** Oui. Le réseau peut autoriser son personnel à dépasser sa tâche selon les modalités prévues aux conventions collectives applicables. Enseignants : Si pour des raisons particulières, le centre de services ou la commission assigne à une enseignante ou un enseignant une tâche éducative d'une durée supérieure à celle prévue, elle ou il a droit à une compensation monétaire égale à 1/1000 du traitement annuel.

En ce qui concerne les enseignants immunosupprimés ou souffrant de maladie chronique, le CSSS vous a envoyé de la documentation à cet effet la semaine dernière. Nous avons fait valoir que pour nous, il n'était pas nécessaire d'obliger toutes les personnes immunosupprimées ou souffrant de maladie chronique au printemps et qui avait déjà fourni ce type un billet médical de retourner voir leur médecin à nouveau. Le centre de services a malgré tout imposé la nécessité de fournir un nouveau billet pour la rentrée.

En ce qui concerne les enseignantes enceintes, le CSSS vous demande de vous présenter lors des journées pédagogiques de la rentrée (respect du 2 mètres obligatoire) et est en réflexion pour la suite. Actuellement, on nous dit que les enseignantes du préscolaire, primaire ainsi que du champ 1 seraient retirées de leur classe. Les enseignantes enceintes au secondaire demeurent en poste à la condition d'avoir une barrière physique (plexiglas) à utiliser en classe. Cette consigne respecte la norme actuelle de la santé publique. Nous demeurons insatisfaits des recommandations de la santé publique sur ce sujet. Nous considérons qu'il y a un fossé entre la recommandation théorique d'utiliser un plexiglas et la réalité d'une classe. Dès que nous aurons des développements sur ce sujet, nous vous les ferons connaître.

Sur le volet de la rémunération si vous devez vous absenter en lien avec la COVID, l'orientation du CSSS est que ces absences seraient prises dans votre banque de maladie. Plusieurs cas de figure sont possibles : vous êtes en attente d'un résultat, vous avez un résultat positif, mais capable de travailler à distance, votre enfant doit être à la maison, quelqu'un de votre maisonnée a un résultat positif... Le centre de services vous acheminera sa documentation à ce sujet sous peu. Nous avons une vision divergente de celle du CSSS au sujet de la rémunération basée entre autres sur de la jurisprudence produite lors de l'épidémie de H1N1. Nos discussions se poursuivent sur le sujet et des vérifications juridiques sont en cours.

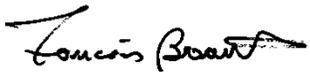
Nous vous faisons parvenir différents documents avec le présent courriel qui encadreront nos prochaines semaines :

- ✓ Foire aux questions du 20 août
- ✓ Plan de la rentrée
- ✓ Guide de l'INSPQ
- ✓ Guide de la CNESST

En résumé, une rentrée scolaire qui sera tout sauf ordinaire! L'école est une micro société qui devra nécessairement procéder à des ajustements avec cette nouvelle réalité qui est de vivre avec ce fameux virus. Il faut toutefois demeurer vigilants, autant dans la société (exemple du projet de loi 61 du gouvernement de la CAQ) que dans nos milieux de travail pour que cette pandémie ne devienne pas la justification à des changements qui seraient inacceptables. Comme syndicat, nous nous appuyons sur les recommandations de la santé publique et poursuivons notre travail de collaboration avec l'employeur pour obtenir les réponses à nos questions.

Je termine en vous invitant à prendre soin de vous. De manière générale, les enseignantes et enseignants ont une tendance marquée à trouver des solutions à une grande majorité de problèmes qui souvent dépassent le cadre de la classe. Faites attention à votre santé physique, mais également à votre santé mentale. Les 2 aspects sont intimement liés et il faut apprendre à reconnaître que si on ne fournit pas les outils pour régler des problématiques, il y a une limite à tout prendre sur nos épaules...

Bonne rentrée 2020!

A handwritten signature in black ink, reading "François Breault". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

François Breault, président